

Recommandations finales

La stratégie Europe 2020 fait de l'innovation l'une de ses priorités. ELISAN s'en félicite et souhaite vivement que cette dimension se répercute et soit valorisée y compris dans le secteur social. En effet, de nombreuses collectivités locales européennes et notamment les collectivités territoriales membres du réseau ELISAN mettent en œuvre des projets innovants en matière sociale. Ce faisant, elles apportent des réponses créatives et novatrices (des indicateurs, des outils, des expériences, etc.) aux besoins sociaux en Europe. Le plus souvent, ces innovations peuvent être transférables – si adaptées – à d'autres régions, d'autres pays, sous réserve qu'elles soient encouragées.

Considérant que :

Le 12 mai 2011, un rapport de l'eurodéputée néerlandaise Judith A. Merkies était adopté par le Parlement européen. Intitulé « Union de l'innovation : transformer l'Europe pour le monde de l'après crise », ce rapport place le citoyen au cœur des démarches d'innovation et souligne à quel point l'innovation sociale permet de répondre efficacement aux besoins de la société.

Ce rapport explique également le rôle que joue le secteur de l'économie sociale en matière d'innovation sociale, en élaborant et en mettant en œuvre des moyens pour répondre aux besoins non pris en compte par le marché et par les formes conventionnelles d'entreprises. Judith A. Merkies met aussi en avant l'importance des régions et des collectivités européennes comme autant d'acteurs clés de l'innovation mais aussi de la future politique de cohésion et d'emploi.

La Commission européenne a pour sa part maintes fois souligné qu'il ne pouvait pas y avoir d'innovation technologique sans innovation sociale. Toute activité économique doit ainsi contribuer au développement des ressources humaines que sont le capital humain, l'éducation tout au long de la vie, la non discrimination, les changements structurels et le dialogue social transfrontalier.

Le 17 mars dernier, la Commission lançait plus particulièrement la « Social Innovation Europe Initiative » afin d'encourager l'échange d'expériences et de développer une banque de ressources et d'informations sur les organisations et les méthodes de travail des acteurs engagés dans des projets innovants. ELISAN ayant déjà créé ce type de banque de données depuis plus d'un an, celle-ci devrait légitimement être valorisée.

Plus généralement, la Commission européenne, constatant l'accroissement des besoins sociaux et leur pression sur les dépenses publiques, estime qu'il est vital que les acteurs des politiques sociales améliorent l'efficacité et l'efficience des services et des allocations sociales.



Dans ce cadre, la participation des citoyens est, selon la Commission, indispensable à l'amélioration des services et à l'action sociale en général (empowerment).

La commission européenne au travers de la stratégie Europe 2020 doit stimuler la créativité et mieux intégrer les objectifs sociaux dans tous les aspects de nos vies et de nos politiques.

ELISAN et ses membres

ELISAN et ses membres accueillent favorablement les propositions de l'Union Européenne concernant les principes directeurs de la période 2014 – 2020, lesquels contiennent des mesures spécifiques pour tester de nouvelles innovations et faciliter les réformes, notamment le programme pour le changement social et l'innovation sociale, le programme PROGRESS, le fonds social européen.

Pour ELISAN

L'innovation est indissociable de l'expérimentation afin d'améliorer les services sociaux mais aussi de mettre en œuvre de nouvelles méthodes de gestion de services ou d'établissements, d'allocation d'aides aux usagers. L'expérimentation est une première étape importante avant toute modélisation et généralisation.

Les principes prioritaires qui doivent guider les innovations et les expérimentations sont :

- ◆ Egalité d'accès aux droits sociaux qui devraient s'insérer dans une véritable citoyenneté sociale européenne.
- ◆ Accès aux services de qualité pour tous, quel que soit le territoire.
- ◆ Proximité avec l'utilisateur, garantissant l'accès aux droits et services à tous.
- ◆ Faciliter la vie quotidienne des citoyens sur les questions sociales en zones transfrontalières, confrontées à la diversité des normes nationales.
- ◆ Prendre en compte plus particulièrement les régions ultra périphériques via notamment une meilleure accessibilité aux outils financiers facilitée pour l'innovation.
- ◆ Faciliter l'investissement financier des outils de l'UE dans des partenariats publics-privés. La prise de conscience des problématiques sociales et les réponses à y apporter nécessitent une implication de tous les acteurs – publics et privés - à tous les niveaux. ELISAN appelle les entreprises à se préoccuper plus systématiquement de leur responsabilité sociétale.
- ◆ Faciliter la connaissance et la mise en œuvre opérationnelle d'outils existants, comme les clauses sociales dans les marchés publics qui facilitent l'insertion.
- ◆ Favoriser le travail entre collectivités territoriales et partenaires de l'économie sociale et solidaire, ainsi qu'avec les entreprises privées.



- ◆ Favoriser l'expérimentation dans le domaine de la lutte contre la précarité financière et la précarité énergétique.
- ◆ Favoriser l'innovation au travers du concept de développement social durable, fondé sur la mise en valeur de ses aspects sociaux, économiques et environnementaux.
- ◆ Conforter la banque d'expériences sociales européennes d'ELISAN.
- ◆ Renforcer les outils financiers (fonds structurels européens, programmes spécifiques) à destination des collectivités européennes, afin de les aider dans des démarches d'innovation et d'expérimentation sociales.
- ◆ Encourager des travaux d'envergure en matière d'innovation au travers de réseaux européens tels qu'ELISAN qui pourraient gérer une enveloppe financière sur un ensemble de programmes proposés, et des objectifs à atteindre.
- ◆ S'appuyer **sur les réseaux européens de villes et de régions** pour créer un dialogue avec les institutions européennes, mieux appréhender et comparer les approches dans le domaine de l'innovation sociale sur les territoires, et considérer les collectivités locales européennes comme des partenaires privilégiés de l'union européenne dans le domaine de l'innovation sociale.

Pour ELISAN

Pour ELISAN, l'Europe doit se doter de moyens financiers permettant la mise en place d'expérimentations mais aussi des démarches d'évaluation et, au besoin, le recentrage des politiques mises en œuvre. Dans ce contexte, ELISAN est également favorable à la mise en place d'une Charte européenne de l'innovation sociale.

Pour ELISAN, le travail de proximité des collectivités locales européennes contribue à offrir aux citoyens des services sociaux d'intérêt général de qualité, accessibles à tous dans une logique de proximité et de mixité sociale : ils sont donc garants de la cohésion sociale et territoriale. Ces services sociaux s'adressant aux personnes les plus vulnérables doivent être considérés comme **des services sociaux essentiels**. ELISAN demande que *la nature et les spécificités des services sociaux d'intérêt général soient préservées, clairement définies, prises en considération et reconnues*. Cette reconnaissance permettrait aux collectivités locales européennes d'assurer leurs missions dans un cadre souple, cadre nécessaire pour le développement du potentiel d'innovation de ces dernières.

Document validé par le conseil d'administration d'ELISAN réuni le 7 novembre à Bruxelles et présenté aux participants de la conférence européenne qui s'est tenue le 8 novembre 2011 au Comité des régions – Bruxelles.